

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Après une année 2018 qui laissait entrevoir une reprise durable de la croissance mondiale, l'année 2019 devrait confirmer son ralentissement. Le contexte économique mondial souffre en effet des tensions commerciales entre les Etats Unis et la Chine. Quant à la zone euro, elle est fragilisée par les incertitudes d'un accord sur le Brexit.

La divergence entre les économies des Etats Unis et de l'Europe ainsi que le renchérissement du pétrole engendrent non seulement des tensions inflationnistes mais aussi une remontée progressive des taux d'intérêt. L'augmentation de ces taux impacterait alors fortement le poids de la dette française en 2019.

Dans ce contexte instable, les prévisions retenues par le Gouvernement dans l'élaboration des équilibres budgétaires 2019 restent dans la trajectoire de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Ces prévisions tablent sur une croissance 2019 de 1.7%. Incluant l'augmentation du coût de l'énergie, le déficit public 2019 s'établirait à 2.9% de PIB. Il resterait alors sous le seuil de la règle des 3% fixée par l'Union Européenne.

L'année 2019 est aussi la deuxième année de mise en œuvre du dégrèvement sur la taxe d'habitation. Concernant initialement 80% des ménages assujettis à la taxe d'habitation, cette mesure pourrait faire l'objet d'une loi spécifique au printemps 2019 afin de supprimer totalement la taxe d'habitation. Alors que les collectivités seront en théorie compensées de ces recettes, elles perdraient toutefois leur pouvoir de décision sur le taux d'une taxe fiscale majeure...

La ville de Sartrouville mène depuis plusieurs années une démarche de contrôle strict de ses dépenses. Malgré la baisse des dotations de l'Etat et les conséquences des réformes actuelles, la Ville présente des finances saines.

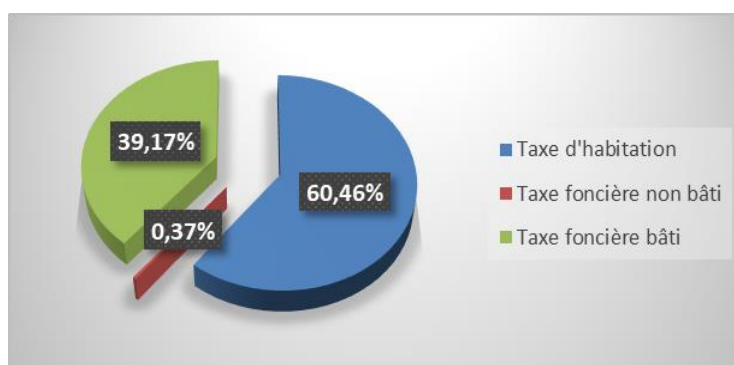
### LE BUDGET 2019 DE LA VILLE

#### LE FONCTIONNEMENT

##### 1-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE

###### *1- La fiscalité (37,84 % des recettes réelles de fonctionnement)*

La recette fiscale 2019 a été évaluée à 23 118 811 € contre 22 491 082 € en 2018 (soit + 2.80%). Elle se répartit comme suit :



## - **l'évolution des bases**

Aucune hausse des taux de fiscalité communale n'est envisagée en 2019, la progression des recettes fiscales est engendrée par la seule évolution nominale et physique des bases :

- ⇒ La loi de finances 2017 a modifié le dispositif de revalorisation des bases fiscales en l'indexant à l'inflation. Pour l'année 2019, la revalorisation des valeurs locatives est indexée à une inflation de 1.80 %.
- ⇒ L'évolution physique des bases est estimée, quant à elle, au regard de la courbe d'évolution constatée de chaque taxe depuis 2015, soit +1% pour la taxe d'habitation, +1% pour le foncier non bâti et -1.40 % pour le foncier non bâti.

## - **la taxe d'habitation**

Les dégrèvements de la taxe d'habitation prévus dans le projet de loi de finances 2018, continuent à s'appliquer en 2019.

Pour rappel, ces dégrèvements progressifs concernent 80% de la population française et 50% des contribuables sartrouillois. Alors qu'en 2018, les dégrèvements concernaient 30% de la part de taxe d'habitation due, ils passeront à 65% en 2019 pour atteindre 100% en 2020.

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017.

## **2- Les dotations (20,10 % des recettes réelles de fonctionnement)**

### - **La Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) = Dotation forfaitaire + Dotation de solidarité urbaine**

L'enveloppe nationale 2019 de la DGF reste stable pour la deuxième année consécutive à 27 milliards d'euros. Par contre, les deux dotations la composant sont calculées en fonction de nombreux critères qui peuvent être favorables ou défavorables à la collectivité.

Ainsi, l'évolution INSEE de la population a été favorable à la ville en 2018 puisque la population est passée de 52 264 habitants en 2017 à 53 126 habitants en 2018. A contrario, les critères de revenu moyen par habitant et de potentiel financier s'améliorant, ils pénalisent la ville pour le calcul de ses dotations.

#### ⇒ La dotation forfaitaire (7 460 000 € inscrits)

La dotation forfaitaire perçue en 2018 s'élevait à 7 524 277 €. La dotation 2019 a été évaluée à 7 460 000 € tenant compte d'une évolution plus faible de la population INSEE.

#### ⇒ La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (2 100 000 € inscrits)

La D.S.U.C.S. a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Les communes de 10 000 habitants et plus, éligibles au fonds, sont classées par ordre décroissant de la valeur d'un indice synthétique de ressources et de charges. Dorénavant, le critère du revenu par habitant est prépondérant au détriment du potentiel financier par habitant. Ce changement a pour

effet de réduire le nombre de communes éligibles (de 751 à 668) et de modifier le classement des communes.

En deux ans, la ville de Sartrouville est passée du 496<sup>ème</sup> rang au 538<sup>ème</sup> rang. Malgré ce « déclassement », la ville restera éligible en 2019 grâce au critère de population, critère rentrant dans le calcul de cette dotation. Il a été inscrit au budget de la ville un montant de 2 100 000 € contre 2 137 070 € alloués en 2018.

- **Compensations fiscales (500 000 € inscrits)**

Les exonérations 2019 ont été budgétées en légère augmentation, à hauteur de 500 000 €.

- **Fonds départemental de la taxe professionnelle ( 1 900 000 € inscrits)**

En 2018, la ville a perçu 2 284 697 € contre 3 118 447 € en 2017. Ce fonds - voué à disparaître - voit son enveloppe nationale et donc départementale - se réduire d'année en année.

Un montant de 1 900 000 € a été inscrit au budget 2019.

- **Le Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France - F.S.R.I.F. (1 361 806 € inscrits)**

L'enveloppe globale du FSRIFF devrait se stabiliser sur les niveaux 2018 (310 millions d'euros).

Passée du 115<sup>ème</sup> rang en 2015 au 148<sup>ème</sup> rang des 174 communes éligibles, la ville se stabilise au 144<sup>ème</sup> rang en 2018 notamment grâce à l'augmentation de sa population. Le montant inscrit pour 2019 est de 1 361 806 € (1 559 338 € attribués en 2018).

**3- Les autres concours financiers (15,14 % des recettes réelles de fonctionnement)**

- **Les liens financiers entre la ville et l'intercommunalité**

En 2019, la répartition des Attribution de Compensation (AC) entre les villes composant la CASGBS pourrait être revue, la ville de Sartrouville risque d'être impactée par un nouveau calcul des assiettes. Une enveloppe de 9 248 795 € a été inscrite correspondant à l'AC de droit commun. Pour rappel, l'AC 2018 s'élevait à 9 470 709 €.

**4- Les produits des services municipaux (14,10 % des recettes réelles de fonctionnement)**

Certaines recettes des services municipaux ont été réajustées par rapport au BP 2018. Les produits des services municipaux atteignent 8 605 720 €.

## **2-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE**

Les dépenses réelles de fonctionnement de la ville s'élèvent à 56 801 720,79 €. Elles augmentent de 1.05 % par rapport à 2018 (de BP à BP).

**1- Les charges à caractère général en légère baisse (13 628 402.79 € inscrits)**

Lors de la construction du budget, des efforts ont été faits sur les charges à caractère général qui baissent de 0,10% par rapport au BP 2018. L'enveloppe reste donc constante après avoir notamment intégré l'activité des bibliothèques en 2018.

**2- Les charges de personnel maîtrisées (32 968 176 € inscrits)**

Les charges de personnel sont maîtrisées. Une augmentation de 0.91 % est constatée principalement due aux mesures exogènes qui impactent la masse salariale.

- **L'application de mesures exogènes :**

⇒ L'application des mesures du protocole relatif au parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) a été gelée en 2018 pour être reportée à 2019. Ces mesures entraînent une refonte des grilles indiciaires et pèsent pour 296 000 € dans le budget 2019.

⇒ L'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG est estimée à 250 000 €

⇒ Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : 0,78 %

Le GVT est une variation de la masse salariale et correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle d'un fonctionnaire découlant d'un avancement quasi-automatique sur sa grille indiciaire (composante vieillesse) et d'un changement de grade ou de corps par le biais d'un concours ou d'une promotion au choix (composante technicité).

⇒ Les cotisations patronales connaissent également une légère hausse :

- Le taux accident du travail (taux d'évolution de la sécurité sociale) augmente de 0,05 points
- Le taux de l'Ircantec augmente de 0,12 points
- Le taux de contribution transport augmente de 0,20 points

Enfin, il est à noter qu'aucune augmentation de la valeur du point d'indice n'a été annoncée en loi de finances 2019.

- **L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs**

	31/12/2016	31/12/2017	31/10/2018	Evolution 18/17	
Contractuel *	214	217	193	-24	-11,06%
Remplaçant	47	47	62	15	31,91%
Titulaire / Stagiaire	471	463	461	-2	-0,43%
<b>Total général</b>	<b>732</b>	<b>727</b>	<b>716</b>	<b>-11</b>	<b>-1,51%</b>

\* hors animateur du temps du midi

**3- Stabilité des autres charges et une augmentation de l'atténuation de produits (FPIC)**

- **Les autres charges de gestion courante**

Les autres charges de gestion courante regroupent notamment les subventions aux associations (montant stable inscrit pour 2 528 839 €), les contributions SDIS (1 730 000 €), SMSO (330 000 €), ... Une enveloppe d'un montant de 8 755 142 € est inscrite au budget.

- **Le Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (F.P.I.C.)**

Créé en 2013, ce mécanisme de péréquation horizontale consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

L'enveloppe nationale du FPIC 2019 reste stable (soit 1 milliard d'euros). La participation de la ville est croissante depuis 2016 (Cf. tableau ci-dessous), dans l'attente du choix de répartition qui sera voté par la CASGBS, il est inscrit un montant de 1 450 000 € au budget 2019 soit 2.52% des dépenses réelles de fonctionnement.

En €	2016	2017	2018	Estimation 2019
FPIC	519 000	1 093 172	1 314 521	1 450 000

### 3-LA DETTE DE LA VILLE

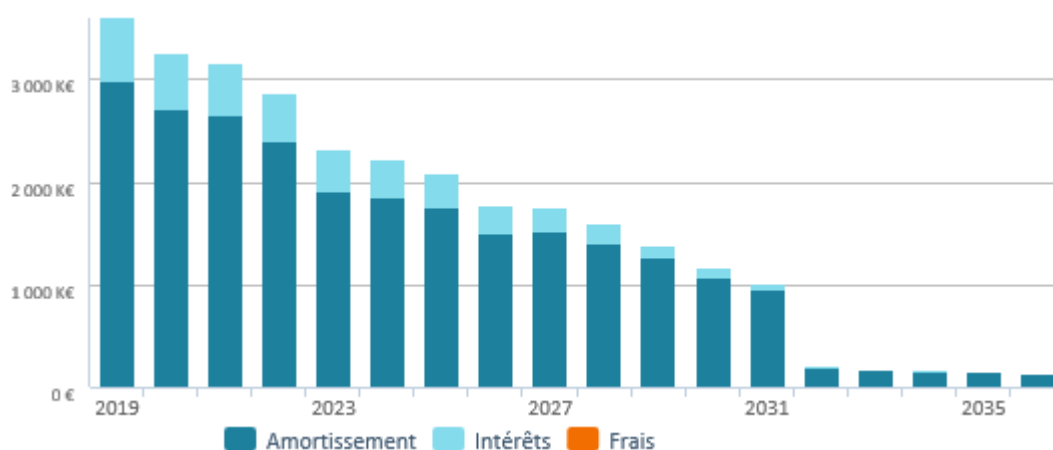
#### 1- Une dette maîtrisée

Le poids de la dette 2019 est estimé à 3 462 052 € dont 2 845 853 € de remboursement de capital et 616 198 € d'intérêts (estimation au 6/11).

L'encours total de la dette (capital + intérêts) s'élève quant à lui à 27 382 372,27 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### 2- L'extinction de la dette

La dette court jusqu'en 2036 suivant le schéma suivant :



Nota : la ville rembourse à présent principalement du capital.

#### 3- La structure de l'endettement par type de taux

La dette se répartit à 45,80% sur des taux indexés (principalement Livret A) et à 54,20 % sur des taux fixes.

#### 4- La dette moyenne par habitant

La dette moyenne par habitant est de 453 €. Ce ratio est largement inférieur à la moyenne nationale de la strate qui se situe à 1 416 € en 2017.

## LES INVESTISSEMENTS

En 2019, les dépenses d'équipement s'élèvent à 10 904 571€ contre 7 781 795 € au BP 2018.

Le programme d'investissement 2019 impulse une nouvelle phase de grands projets :

- L'aménagement du Stage Gagarine : 1 250 000 € (études et travaux)
- Le nouveau bâtiment de la Police Municipale : 1 246 000 € (études et travaux)
- Le lancement des études pour un nouveau groupe scolaire : 994 000 €
- La finalisation de la tranche 7 de la coulée verte : 700 000 €

### 1-LA JEUNESSE ET LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

La ville poursuivra ses investissements sur les bâtiments scolaires et crèches :

- **Les écoles :**
  - Maternelle Casanova - réfection de la chaufferie
  - Maternelle L. Lagrange - réfection des sanitaires
  - Maternelle P. Langevin - requalification des Espaces verts
  - Maternelle A. Frank - cloisonnement du dortoir
  - Élémentaire P. Langevin – finalisation de l'extension du réfectoire
  - Élémentaire J. Ferry - réhabilitation complète de la salle de sport
  - Élémentaire Turgot - traitement des fissures
  - Élémentaires J. Jaurès et J. Curie- pose de volets roulants
- **Les crèches et haltes garderies :**
  - Halte Garderie Dansons la Capucine – études pour travaux sur le dortoir et extension
  - Crèche Les Pitchounets - mise en sécurité clôture et vidéo portier
  - Crèche Croque la vie - installation de 3 châssis ouverts, d'une climatisation
  - Crèche Pirouette - remplacement de châssis

### 2-L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Afin d'améliorer le cadre de vie des sartrouillois, la ville s'engage dans des investissements portant sur :

- **L'amélioration de la qualité des équipements culturels et sportifs :**
  - Espace Gérard Philipe - remplacement d'accoudoirs
  - Eglise Saint Martin - frais d'études et diagnostic pour travaux de réhabilitation
  - Théâtre - frais d'études et diagnostic pour travaux de réhabilitation
  - EMA - aménagement de la salle de danse, acquisition d'instruments
- **Voirie, assainissement et éclairage public :**
  - Mise à la terre et rénovation réseau avenue Maurice Berteaux
  - Mise à la terre et rénovation réseau rue Alfred Foulon
  - Mise à la terre et rénovation réseau rue du Maréchal Lyautey
  - Mise à la terre et rénovation réseau rue Michelet

- Eclairage rue Rembrandt / Beauséjour / Gambetta
- Travaux éclairage Voie de desserte Place Carrée

- **Espaces verts :**

- Aménagement de la Coulée verte
- Abattage et remplacement d'arbres

D'autres investissements seront réalisés dont notamment :

- Acquisitions foncières
- Acquisition d'une benne à encombrants, d'une balayeuse
- Extension du réseau de caméras de vidéo protection

Ces dépenses seront financées par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, des subventions d'investissement, des recettes provenant des cessions de terrains et le FCTVA estimé sur les investissements éligibles réalisés en 2018. Un emprunt d'équilibre sera mobilisé à hauteur de 1 841 812,82 €.

## LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les recettes s'élèvent à 2 045 833 €. Elles sont principalement constituées par la redevance d'assainissement dont le tarif reste inchangé (0.82 € HT/m<sup>3</sup>) pour 2 000 000€.

Les dépenses d'investissement concernent des travaux d'assainissement pour 5 259 180 € dont :

rue Michelet
rue Claude Bernard tranche 2
rue Léo Delibes
rue du Marechal Lyautey
Intersection Colonel Fabien/Claude Bernard
rue Louise Michel côté Parc Guériot
Av M. Berteaux
Intersection Col Fabien/Franklin/Bruxelles/Alsace
rue Lamartine (entre A. Chrétienne et R. Brulay)
rue Guy de Maupassant (entre Frette et Cormeilles)
rue A. Briand (entre Tocqueville et Bobillot)
rue du Temple (entre Raspail et Féculerie)
rue Jean Pierre Bourquard
Hydraulique, MOE et Etudes Préalables rue Berthelot

Ces dépenses seront financées par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, des subventions d'investissement et un emprunt d'équilibre mobilisé à hauteur de 2 614 847 €.